



Centre des Etudes Européennes de Strasbourg

Ecole Nationale d'Administration

ACCÈS AUX EMPLOIS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

PREPARATION AUX CONCOURS

L'attrait pour les emplois offerts par les institutions européennes ne cesse de croître. Il s'explique par de nombreux facteurs : perspective d'une carrière internationale, fonctions variées et valorisantes, rémunérations confortables, stabilité de l'emploi pour les agents jouissant du statut de fonctionnaire...

Pour accéder à ces emplois, il existe divers moyens mais il n'en existe qu'**un seul** pour acquérir le statut de **fonctionnaire** : les **concours des institutions européennes**.

Le Centre des Etudes Européennes de Strasbourg, pôle européen de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), propose une préparation à ces concours qui a reçu le soutien des pouvoirs publics français.

Il est, à ce titre, recensé par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO, European Personnel Selection Office). Cet office interinstitutionnel est chargé depuis février 2003 des opérations de recrutement pour le compte des institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Conseil, ...).

Travailler dans les institutions européennes

Pour exercer une activité dans ces institutions, il est possible :

d'y effectuer un stage : ouverts à de jeunes diplômés issus d'un cursus universitaire, les stages donnent droit à une indemnité. Il existe également des stages non rémunérés. Dans les deux cas, il est conseillé d'entreprendre les démarches très tôt (avant la fin du premier semestre de l'année précédent le stage). Les fonctions proposées peuvent être celles d'un jeune fonctionnaire de catégorie A.

de bénéficier d'un contrat à durée déterminée : des postes d'agents contractuels en nombre limité sont proposés par les institutions elles-mêmes.

d'être un « expert national détaché » (END) : des fonctionnaires nationaux peuvent être mis à la disposition des institutions européennes en qualité d'expert pour une durée de 6 mois à 4 ans. Un complément de rémunération est alors versé par l'institution employeuse.

devenir fonctionnaire, c'est-à-dire un agent titulaire bénéficiant, pour toute la durée de sa vie professionnelle, de la protection d'un statut, après avoir été sélectionné par voie de concours.

Les concours des institutions européennes

Les institutions peuvent recruter soit des fonctionnaires généralistes, soit des spécialistes, dans des domaines spécifiques très variés : administration publique européenne, ressources humaines, droit, économie, audit, traduction, interprétariat, agriculture, informatique...

Les concours sont généralement organisés en trois grandes étapes (certains concours toutefois ne comportent pas la totalité de ces épreuves) :

1) *Des tests d'accès :*

Ces tests sont généralement composés de questionnaires à choix multiples de deux types :

- un test portant sur les connaissances relatives à l'Union européenne, ses institutions et ses politiques,
- un test de raisonnement verbal et numérique.

Depuis 2006, ils sont de plus en plus fréquemment organisés sur ordinateur, dans des centres spécialisés, sur une période définie par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO).

Quelques concours très spécifiques ne comportent pas de tels tests. Mais lorsque ces tests sont prévus, ils éliminent généralement plus de 80 % des candidats. D'où l'importance qui s'attache à une préparation attentive.

2) *Des épreuves écrites :*

Les épreuves écrites se composent :

- a) d'un test (questionnaire à choix multiple) dans le domaine du concours choisi par le candidat (économie, audit, administration publique européenne, droit, assistance administrative, ressources humaines, agriculture...). Ce test est éliminatoire : seuls les candidats figurant dans les x meilleurs candidats voient leur épreuve écrite b) corrigée.
- b) d'une épreuve consistant soit en la rédaction d'une note sur dossier, soit en une réponse à quelques questions (éventuellement sur la base de documents), soit en une rédaction sur un sujet. Cette épreuve permet de tester les capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat.

NB : dans le cadre des concours réservés aux ressortissants des nouveaux Etats membres, il peut être demandé aux candidats de rédiger une brève note dans leur langue principale exposant les arguments et les conclusions de l'épreuve écrite b). Cette épreuve vise à tester la maîtrise du candidat de sa langue principale.

Dans les concours de traducteurs, l'épreuve écrite prend la forme d'une traduction de documents.

Les épreuves écrites sont organisées sur papier, à une date fixée par EPSO.

3) Une épreuve orale.

Il ne s'agit pas d'un simple entretien de motivation. L'épreuve vise d'une part à apprécier l'aptitude du candidat à exercer les fonctions pour lesquelles le concours est ouvert, et porte d'autre part sur les connaissances spécifiques touchant au domaine du concours. Les connaissances de l'Union européenne sont également testées.

N.B : *L'examen de recevabilité du dossier complet de candidature* peut être considéré comme une étape supplémentaire, susceptible d'éliminer certains candidats. Le dossier est en effet examiné après la correction des tests d'accès et avant celle de l'épreuve écrite. Il est considéré comme recevable s'il répond aux critères énoncés dans l'avis d'ouverture du concours.

Les préparations du CEES

Le CEES organise des sessions de préparation à Paris, Bruxelles, Strasbourg, dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne et dans les Etats candidats.

Elles s'adressent en effet non seulement aux candidats français mais aussi aux candidats européens, et en particulier à ceux concernés par l'élargissement de l'Union européenne.

Ces sessions consistent en :

- *préparations intensives* et de courte durée à l'approche de concours officiellement ouverts par EPSO, dont l'objectif principal mais non exclusif est d'accoutumer les candidats à la méthodologie des diverses épreuves,
- *préparations de fond* organisées tout au long de l'année, comportant à la fois des conseils de méthode et des enseignements sur les matières traitées.

Sans préjuger du niveau de difficulté des concours qui comportent de nombreuses épreuves et de la part de travail personnel à fournir par les candidats, les sessions permettent aux candidats :

- de réviser une grande partie des connaissances nécessaires sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur ses principales politiques ;
- d'acquérir une méthodologie pour chaque questionnaire à choix multiple des tests d'accès, pour les épreuves écrites et pour l'épreuve orale ;
- d'orienter leurs révisions dans la plupart des spécialités.

Ces préparations offrent aux candidats :

- *Des connaissances précises sur l'Union européenne*

Les candidats sont supposés détenir une grande quantité de connaissances. Toutefois l'expérience montre que les QCM privilégient la plupart du temps certains thèmes ou domaines. Le CEES aide donc les candidats à mieux hiérarchiser leurs révisions et à mieux cibler leurs efforts.

Les sessions de fond, quant à elles, permettent de traiter en profondeur, en liaison avec les matières visées par les concours, certaines politiques et de remettre à niveau les candidats qui n'auraient pas bénéficié dans leur parcours universitaire ou professionnel d'une formation sérieuse aux affaires européennes.

- *Un entraînement spécifique au test de raisonnement verbal et numérique*

Ce test apparaît à l'expérience comme le plus discriminant et le plus déroutant pour les candidats. Il est cependant celui sur lequel il est le plus facile de faire des progrès, pour autant qu'on en maîtrise la méthodologie, en procédant notamment à des exercices en temps réels.

Les préparations du CEES permettent ainsi aux candidats de mieux gérer le temps imparti, la durée de l'épreuve constituant une des principales difficultés.

- *Des orientations pour la révision des domaines de spécialité*

Pour le QCM de spécialité, les candidats sont testés dans le domaine choisi pour le concours : économie, audit, administration publique européenne, droit, assistance administrative, ressources humaines, agriculture...

Le CEES propose, dans la plupart de ses formations intensives, un QCM d'entraînement. Dans les préparations de fond, un praticien apporte aux candidats une vision opérationnelle et actuelle du domaine en cause, les aidant ainsi à affiner leurs connaissances.

- *Une approche de l'épreuve écrite à la fois en termes de méthode et de contenu*

L'épreuve écrite, qui porte sur le domaine choisi pour le concours (comme pour le QCM de spécialité), répond à un certain nombre de contraintes formelles qu'il est indispensable de maîtriser. Pour autant, le candidat qui s'est familiarisé à l'exercice ne saurait se dispenser d'une solide connaissance du domaine thématique traité. La préparation porte donc à la fois sur des conseils de révision et sur la technique proprement dite de l'épreuve.

- *Un entraînement à l'épreuve orale*

Un entraînement pouvant inclure à la fois des conseils méthodologiques et des oraux fictifs est proposé aux candidats ayant satisfait aux épreuves précédentes.

Le Centre des Etudes Européenne de Strasbourg :

Créé en 1995 et installé à cette date à Strasbourg, le CEES est, depuis le 1^{er} janvier 2005, le pôle européen de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Sa mission principale est de *former* tous publics français, européens et internationaux aux questions européennes. Il s'adresse ainsi aux fonctionnaires, aux élus ou aux cadres du secteur privé.

Le Centre vise en outre à favoriser et à *développer les études* et la recherche sur l'Europe.

Il participe également à des actions de *coopération administrative internationale*, dans le cadre de programmes multilatéraux ou bilatéraux.

S'informer sur l'ouverture des concours et sur les préparations :

Toutes les informations relatives aux concours (nature du concours, conditions d'admission, composition des jurys, dates des épreuves...) sont mises en ligne, au fur et à mesure de leur ouverture, sur le site de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) à l'adresse suivante : <http://europa.eu/epso>.

L'inscription au concours se fait en ligne sur le site d'EPSO.

S'agissant des **préparations aux concours**, les candidats trouveront à la rubrique « concours » du site du CEES www.cees.ena.eu :

- le programme des formations en cours et à venir (en plus des préparations de fond, les sessions intensives sont inscrites sur le site à l'approche de chaque concours),
- le descriptif de chaque formation,
- la fiche d'inscription à la formation.

Commencer à réviser :

Les candidats peuvent utilement s'intéresser :

- à l'histoire de l'unification européenne sur : <http://europa.eu>, rubrique l'UE en bref, sous-rubrique : Histoire.
- aux institutions sur <http://europa.eu>, rubrique Institutions, et chacune des sous-rubriques (Institutions, organes financiers, organes consultatifs, organes interinstitutionnels, agences).

Contact :

Unité Préparation aux concours des institutions européennes
Centre des Etudes européennes de Strasbourg / Ecole Nationale d'Administration
Julie Leprêtre, responsable de formation
julie.lepretre@cees.ena.eu